à organiser une caravane pour les fêtes de Pâques. Son 47e pèlerinage partira donc de Marseille le mardi 12 mars 1885.

Les prix sont de 1,410 francs en 1re classe, sur les paquebots, 1,215 francs en 2e classe. Ils comprennent les frais de voyage, de séjour et de nourriture, tant en mer qu'en Terre-Sainte.

Pour l'inscription, s'adresser le plus promptement possible, à M. l'abbé Fernique, secrétaire de l'Œuvre, 4, rue Vaucanson, à Paris. M. l'abbé Fernique reçoit à la sacristie de Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, 251, tous les matins, de neuf heures à onze heures.

NORD

L'USAGE DES CLOCHES. — Le Gouvernement s'occupe activement de faire adopter les règlements concernant l'usage des cloches dans les églises, règlements prévus par les articles 100 et 101 de la nouvelle loi municipale.

Mgr Besson, évêque de Nîmes, vient, à ce sujet, d'adresser à son clergé une lettre-circulaire qui résume les principales décisions arrêtées de concert avec le gouvernement.

Après avoir rappelé, en les citant, les deux articles 100 et 101 de la loi, l'évêque s'occupe, dans un titre premier, des sonneries religieuses. Pour celles-ci, le curé ou le vicaire aura seul le droit de les ordonner ; les cloches, qui ne pourront se faire entendre avant quatre ou cinq heures du matin et après neuf heures du soir en été, avant cinq ou six heures du matin et après huit heures du soir en hiver, annonceront les principales cérémonies du culte : *Angelus*, messe paroissiale, vêpres, procession, catéchisme, mariages, baptêmes, enterrements, etc.

En ce qui concerne les *sonneries civiles*, qui font l'objet du titre II de la circulaire, le maire ou son délégué aura le droit de les prescrire dans les cas suivants : *pour annoncer le passage officiel du président de la République, la veille et le jour des fêtes nationales et locales ; lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants dans un but d'intérêt public, inondation, incendie, etc.*

Aucune autre sonnerie ne pourra avoir lieu sans qu'il en ait été référé au préfet et à l'évêque et, en cas de désaccord entre ces deux autorités, au ministre des cultes.

Les sonneries civiles devront être exécutées, en cas de refus du sonneur attitré, par un sonneur spécial nommé par le maire, qui lui remettra la clef du clocher.

La circulaire se termine par quelques instructions de détail : interdiction de sonner pendant l'orage ; fixation de la durée des sonneries, qui ne pourra excéder dix minutes pour les cérémonies ordinaires et vingt minutes pour les cérémonies solennelles ; enfin, l'article 9 porte : « Dans le cas où, en raison de l'état de solidité du clocher, le mouvement des cloches présenterait un danger réel, le maire pourra, sur l'avis conforme d'un architecte et après en avoir référé au préfet, interdire provisoirement les sonneries. »

Dunkerque. — *Arrestation d'un assassin.* — Le brigadier Leclercq et le gendarme Huc, porteurs d'un mandat d'arrêt belge, ont, après de minutieuses recherches, arrêté un nommé Edouard-Vital Mel, terrassier aux travaux Varinot. Cet individu est accusé de tentative d'assassinat commise à Gey-les-Pieton.

Bailleul. — Après de cruelles souffrances, que sa constitution vigoureuse a prolongées durant sept jours, le préposé des douanes Wareus, est décédé dimanche, à cinq heures et demie du matin.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne. — *Nécrologie.* — On lit dans l'*Express* :

« Nous apprenons la mort de M. Bodart, propriétaire de l'Hôtel de Paris : c'est une perte sensible pour le parti conservateur à Boulogne, dont il était l'un des plus intrépides champions.

» On nous annonce également la mort de M. Soubitez, ancien officier de port. »

Le meurtre de Sallau. — Dimanche, à deux heures et demie du matin, un sieur Emile Loubel a tenté d'assassiner un sieur Robart, mineur. La victime a été transportée à l'hôpital de Lens ; le meurtrier a été arrêté et conduit à Béthune.

Béthune. — On se souvient qu'un individu, disant se nommer Obry, adjudant en retraite au 3e chasseurs d'Afrique, a commis dernièrement en cette ville toute une série d'escroqueries. Il avait acheté (sans le payer, bien entendu) une maison appartenant à un officier ministériel et y fit exécuter des travaux d'appropriation pour une somme supérieure à 3,000 francs. Après avoir dupé un certain nombre de personnes, Obry disparut de Béthune. Il se rendit à Dunkerque et, là, se donnant, ainsi que nous l'avons conté, pour le fils de l'amiral Courbet, il continua à vivre aux dépens des commerçants. De là, notre chevalier d'industrie se rendit dans une ville de la Somme où il trouva moyen de commettre encore d'audacieuses escroqueries en se faisant passer pour le parent du général de Négrier. Cet individu a fini par être arrêté et sera prochainement transféré à la prison de Béthune ; il se nomme en réalité Camille Querlet, âgé de 30 ans, né à Corbeil et domicilié à Outréau, près de Boulogne-sur-Mer.

Arras. — On a arrêté le nommé Adolphe Bassecourt, âgé de 49 ans, pour rupture de ban. Il était en résidence obligée à Roubaix.

Calais. — La commission pour l'érection d'un monument aux « Six bourgeois de Calais », réunie sous la présidence de M. Dewavrin, maire, a décidé à l'unanimité, que le monument consisterait en un groupe en bronze représentant Eustache de Saint-Pierre entouré de ses cinq compagnons (2 mètres de hauteur).

Le monument sera érigé sur la nouvelle place, située en face de l'Hôtel des Postes et des Télégraphes, actuellement en construction ; c'est de la porte qui existait en cet endroit que sont sortis de Calais les six héros pour se rendre au camp des Anglais. Ce monument sera confié au sculpteur Rodin, dont plusieurs œuvres sont au musée du Luxembourg. La souscription nationale reste ouverte à la mairie et reçoit chaque jour de nombreuses adhésions.

SOMME

L'incendie de l'usine Gavelle, Hall et Cie à Abbeville. — Voici de nouveaux détails sur ce sinistre que nous avons déjà signalé :

Jeudi matin, à sept heures, le tocsin se faisait entendre à tous les clochers de la ville.

En un clin d'œil, les flammes avaient pris des proportions gigantesques et menaçaient de dévorer tout un quartier.

Les secours ne tardèrent pas à se former ; à 8 h. 1/2, les pompes de la ville, celles des faubourgs, de l'usine Vayson, et du chemin de fer étaient en batterie et combattaient, sans grand succès, le feu, dont l'intensité doublait sans cesse.

Les troupes de la garnison, infanterie et cavalerie, secondaient très efficacement les efforts des vaillants pompiers.

A huit heures et demie, le feu était dans toute son horreur. Des vastes magasins de l'usine, il ne restait déjà plus que les murs, les marchandises étaient partout en feu. Des flammes immenses, poussées par une forte brise du sud-ouest, traversaient la rue St-Jean-des-Prés et léchaient les immeubles appartenant à MM. Monchaux, banquier, et Praroné-Pannier.

Les secours évitèrent une nouvelle catastrophe.

Malgré les efforts des travailleurs, les maisons contiguës à l'usine Gavelle étaient atteintes, notamment celles occupées par M. Leullier, revendeur, et le *Café Artésien*, dont les greniers et leur contenu ont été la proie du fléau.

A dix heures et demie, le foyer de l'incendie était circonscrit.

Néanmoins, toute la journée et toute la nuit, les pompes et de nombreux travailleurs sont restés sur les lieux. La brise du sud-ouest ayant redoublé d'intensité, les ballots d'étoupes continuaient à flamber et on n'était pas sans crainte.

Mais les précautions étaient bien prises, et, vendredi, tout danger avait disparu. Les pompes ont continué à jeter des torrents d'eau sur les ballots où le feu couvera sans doute encore pendant longtemps.

Les pertes sont énormes et ne sauraient encore être exactement évaluées. La filature était assurée pour une somme de 1,189,400 francs.

Les ateliers de la filature ayant été préservés, le désastre frappera moins cruellement les 250 ouvriers occupés dans l'usine.

Maintenant, quelles sont les causes du sinistre ?

Voici la déposition d'un des ouvriers :

« Aujourd'hui, 8 courant, vers sept heures du matin, je me trouvais seul dans le magasin aux étoupes, lorsque le sieur Martini, contre-maître, est monté audit magasin, où il a accroché deux lanternes à deux poutres différentes, dont l'une près de la cheminée du concierge et l'autre près de la trappe. Ces lanternes étaient accrochées à l'aide de cordes.

» Martini sortit immédiatement ; puis, un quart d'heure après son départ, la bougie de la lanterne près la trappe se trouva complètement usée : le résidu du suif s'enflamma au fond de la lanterne, qui se décrocha ; la corde qui la tenait, ayant été brûlée, le feu se communiqua immédiatement aux étoupes et j'ai crié au secours. »

AISNE

Thenelles. — Il y a 12 mois, la femme Marguerite Bouyenval a été prise d'un sommeil cataleptique qui dure encore aujourd'hui. Pendant ce long espace de temps, ses traits ne se sont pas appréciablement altérés.

État-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 11 janvier. — Florence Brys, rue Lannoy, 42. — Jeanne Duhamel, rue de la Vigne, cour Hugues, 2. — Albert Bouchet, rue du Tilleul, 3-6. — Françoise Cornil, rue des Longues-Haies, cour Pauchant, 3. — François Desprez, rue Bernard, 48. — Henri Baronne, rue Duflot, 23. — Joséphine Leonert, rue des Récollets, cour Pellet, 13. — Justin Helbig, rue d'Alma, cour Decock, 10. — Jeannette Schurman, rue d'Alma, fort Wattel, 37. — Jeannette Declercq, rue du Nouveau-Monde, 15. — Eugénie Schiettekatte, Grande-Rue, cour Pierre-Bons, 8.

Publications de mariages du 11 janvier. — Adolphe Declercq, 24 ans, tisserand et Clémence Feau, 19 ans, id. — Ernest Fourmentraux, 24 ans, boucher et Augustine Dhondt, 22 ans, sans profession. — Gustave Bouvanger, 27 ans, domestique et Sophie Deconinck, 26 ans, demoiselle de magasin. — Auguste Delporte, 23 ans, employé de commerce et Clémence Delsart, 26 ans, tailleuse. — Henri Dheygre, 46 ans, tailleur d'habits et Odile Dheygre, 25 ans, servante. — Emile Bachelet, 29 ans, chauffeur et Clémentine Fournier, 23 ans, soigneuse. — Achille Defrenne, 23 ans, sans profession et Julienne Duquennoy, 21 ans, couturière. — Jean Geemaere, 33 ans, tisserand et Sophie Mestdagh, 53 ans, ménagère. — Alfred Dubocage, 27 ans, entrepreneur et Eugénie Lemière, 22 ans, sans profession. — Henri Wittorski, 30 ans, intéressé de commerce et Marie Couturier, 21 ans, sans profession. — Joseph Rousseau, 32 ans, employé de manufacture et Juliette Richard, 23 ans, sans profession.

Déclarations de décès du 11 janvier. — Desutter, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Pauchant, 3. — Emilie Surmont, 68 ans, épicière, rue Pellart, 62. — Julienne Wattecamps, 3 ans, rue Saint-Jean, 14. — Rodolphe Delvoye, 12 jours, rue de la Potennerie, 1. — Pauline Vanmeenen, 26 ans, ménagère, rue d'Arcole, 12. — Henri Béhin, 8 mois, rue de Mouveaux, cour Louis-Frère, 2. — Jean Vandaele, 72 ans, fileur, rue du Fort, 118.

Etat-Civil de Wattrelos. — Déclarations de naissances du 4 au 11 janvier. — Marie Planckaert, Hounarde. — Marie Duvillers, Place. — Flore Gabriels, Hounarde. — Claire Lepoutre, Nouveau-Monde. — Georges Heunion, Vieille-Place. — Marie Deltour, rue Traversière. — Laure Duquesnoy, Vieille-Place. — Léon Flas, Fetit-Tournai. — Eugène Deerumaux, Sartel. — Flore Fourlinnie, Baillerie. — Elodie Verbrugge, Breuil.

Publications de mariages du 11 janvier. — Entre : Charles Dartois, 27 ans, tisserand et Maria Demeirleir, 20 ans, tisserande. — Adam Vanbeslaere, 25 ans, boulanger et Julie Haire, 23 ans, tisserande. — Emile Pontier, 25 ans, tisserand et Marie Leman, 28 ans piquûrière. — François Boucau, 27 ans, fileur et Clémence Borgye, 25 ans, dévideuse. — Henri Vreck, 27 ans, tisserand et Julienne Decock, 24 ans, tisserande. — Carlos Bossut, 29 ans, cabaretier et Julienne Delepaul, 28 ans, tisserande. — Cyrille Delit, 24 ans, apprêteur et Marie Pluquet, 20 ans, ménagère. — Henri Baas, boulanger et Julienne Dujardin, fille de magasin.

Déclarations de décès du 4 au 11 janvier. — Prosper Bossut, 75 ans 4 mois, sans profession, Sartel. — Marie Braye, 76 ans 7 mois, ménagère, Hôpital. — Charles Noncle, 9 mois, rue d'Audenaerde. — Emile Vandebrouck, 7 semaines, Touquet.

Etat-civil de Bondues. — Naissances du 20 décembre au 3 janvier. — Henri Couvreur, au Pot-de-Fer. — Julie Descamps, chemin des Cordonniers. — Charles Louis Lechien, rue du Bosquiel. — Marie Desmet, au Jambon.

Mariage. — Néant.

Décès. — Néant.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MALFAIT-DEFFRENNES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Lucie GAILLEZ, veuve de Monsieur Charles-Eugène MALFAIT, décédée à Roubaix, le 11 janvier 1885, à l'âge de 72 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 13 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 105, rue St-Jean.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13 janvier 1885, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1879, à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 14 janvier 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Maurice BACHELET, brigadier de gendarmerie en retraite, receveur-buraliste à Villerspol-Nord, époux de Dame Honorine DUSSART, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1884, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister aux Obits qui seront célébrés en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Joseph LEPOUTRE, veuve de Monsieur Edmond DELESUL, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1884, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise ; mercredi 14 janvier, à 7 heures, la confrérie Notre-Dame des Sept-Douleurs ; à 7 heures 1/2, la confrérie du Rosaire Vivant ; vendredi 16, à 7 heures, la confrérie du Saint-Sacrement ; à 7 heures 1/2, la confrérie des Fidèles-Trépassés. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 15 janvier 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Emile LEZY, décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1883, à l'âge de 13 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le correspondant bruxellois du *Nieuwe Rotterdamsche Courant* rapporte que lorsqu'il fut question, il y a quelques mois, de la mise en liberté de T'Kint, le receveur des amendes judiciaires intervint et fit connaître qu'il s'opposerait à la libération du condamné, aussi longtemps que celui-ci n'aurait pas payé la part de frais du procès qui, d'après l'arrêt de la cour d'assises, lui incombe.

Cette part s'élève à 37,000 fr., recouvrables par la contrainte par corps, dont la durée a été fixée à six mois.

Le receveur s'est montré d'autant plus exigeant, ajoute le correspondant, qu'il prétend établir que deux propriétés importantes, acquises récemment à Bruxelles, par un habitant de cette ville, ont été, en réalité, achetées à l'aide de fonds appartenant à T'Kint, qui serait donc le propriétaire véritable de ces immeubles.

— M. Erèbe, ancien rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles*, est à la dernière extrémité. L'état de notre confrère, subitement aggravé dans ces derniers temps, ne laisse malheureusement plus aujourd'hui aucun espoir, après sept longues années de souffrances.

Tournai. — *L'affaire Bernard.* — C'est jeudi 15 janvier qu'aura lieu, devant le tribunal correctionnel de Charleroi, l'affaire intentée par l'évêque de Tournai, Mgr Du Rousseaux, à Bernard, qui sera défendu par Me Emile De Mot. Me de Lantsheere et de Becker plaideront pour Mgr Du Rousseaux. L'affaire sera jugée toutes causes mises à part et on a fixé trois jours consécutifs pour les débats.

Anvers. — Emprunt de 55 millions de francs (1865), 15e tirage au sort. — 10 janvier 1885. — Obligations remboursables au février 1885 :

Le n° 582.091 remboursable par 25.000 fr.

Le n° 90.431 remboursable par 1 000 fr.

Les nos 47921 — 231105 — 278711 — 546589 remboursables à 500 fr.

Les nos 311825 — 397528 — 500744 — 553709 remboursables par 250 fr.

Les numéros suivants sont remboursables par 150 fr.

6114 — 73174 — 208363 — 267413 — 366029 — 406717 — 542789 — 19671 — 75802 — 210951 — 271493 — 369975 — 421083 — 542821 — 29853 — 31625 — 63715 — 69280 — 83521 — 91228 — 104646 — 175601 — 214326 — 221624 — 237514 — 260868 — 287965 — 290633 — 352888 — 361909 — 378632 — 389615 — 402595 — 404840 — 440649 — 476236 — 494376 — 509506 — 554457 — 570524.

FAITS DIVERS

L'affaire Ballerich. — Le *Cri du Peuple*, ayant affirmé que le brigadier Valet, du 9e arrondissement, et un gardien de la paix étaient venus dans ses bureaux déclarer qu'ils avaient rencontré les frères Ballerich en état d'ébriété, et que tous deux avaient manifesté l'intention de tuer M. Jules Valès, M. Guillot les a interrogés tour à tour ; mais tous deux ont nié énergiquement avoir prononcé les paroles qu'on leur attribue. Le brigadier Valet n'est arrivé que sur le bruit de la rixe et n'avait pas vu M. Norbert Ballerich avant l'affaire. Et il a ajouté : « Je suis arrivé au milieu de la bagarre. M. Quercy m'a dit : — Voyez, ils sont saoûls, ils viennent de me blesser d'un coup de revolver ». M. Quercy était tellement surexcité qu'il croyait avoir été atteint d'un coup de feu, alors qu'en réalité, il avait été frôlé par l'épée.

« Enfin, a dit encore M. Valet, soyez convaincu que si j'eusse connu le projet de mon officier de paix, n'écoutant que mon devoir, je l'aurais bien empêché de le mettre à exécution. »

L'état satisfaisant dans lequel se trouvait jusqu'à ce jour M. Norbert Ballerich ne se maintient pas. Il a eu hier soir un accès de fièvre très violent ; le thermomètre médical qu'on applique en pareil cas sous les aisselles marquait 38°. (On sait que 40° est considéré comme un maximum).

Ce matin, le blessé était très abattu, en proie à une forte migraine. Ce changement n'inspire pourtant pas encore d'inquiétudes au docteur Felizet, car ce n'est que le résultat de la fatigue occasionnée par des visites trop nombreuses. Le directeur de l'hôpital avait fort à faire pour résister à toutes les demandes qui lui étaient faites et aux instances pressantes de quelques avocats qui venaient proposer au blessé de plaider sa cause.

Une lettre de M. Guillot, juge d'instruction, reçue ce matin par le directeur, va mettre fin à cette situation. M. Guillot lui rappelle que M. Norbert Ballérich est un inculpé et qu'à ce titre, il ne pourra communiquer qu'avec les personnes munies d'une autorisation du juge.

Epilogue de l'affaire Hugues-Morin. — On lit dans l'*Intransigeant* : « Vendredi matin, à onze heures, au café Wetzel, rue Montmartre, une discussion à propos de l'acquittement de Mme Clovis Hugues a eu lieu entre M. Théophile Chataignon, ami du député de Marseille, et M. Ferdinand Borie. A la suite de cette discussion, il y a eu échange de témoins et une rencontre a été reconnue nécessaire.

» Le combat a eu lieu le jour même à 4 heures. L'arme choisie était l'épée. A la première passe, M. Théophile Chataignon a été atteint légèrement au poignet. Ce dernier a insisté pour que le combat continuât. Le médecin consulté a déclaré qu'il s'y voyait pas grave inconvénient. A la troisième reprise, M. F. Borie a été blessé assez grièvement au-dessous du sein droit.

» Autre incident. Un grand nombre de nos confrères se sont indignés sur la façon dont on avait composé la salle le jour du procès. Les uns rendent responsable M. le président des assises, d'autres incriminent le chef des gardes. La vérité est qu'il a été fait une véritable spéculation des billets d'entrée.

» On raconte là-dessus des choses inouïes. On prétend même qu'un individu, demeuré inconnu, se serait fait annoncer sous le nom de M. l'ambassadeur d'Angleterre. Nous avons vu, en tout cas, des personnes vendant sur la place Dauphine des cartes d'entrée qu'elles avaient fabriquées.

» M. Bérard des Glejeux vient, paraît-il, d'ouvrir une enquête pour rechercher les vrais coupables. De leur côté, les avocats ont adressé à M. le bâtonnier une pétition dans laquelle ils se plaignent d'avoir été expulsés, en quelque sorte, de la salle d'audience. »

— Le père Morin est parti aujourd'hui pour l'Auvergne. On a reproché à cet homme de s'être porté partie civile et de ne pas avoir réclamé le corps de son fils après sa mort. Voici l'explication, que nous tenons de source certaine.

Après le drame du Palais de Justice, on demanda à Morin s'il désirait que son père fût prévenu. Il fit un signe négatif très énergique et jamais depuis il ne voulut donner l'adresse de son père. On savait vaguement que celui-ci habitait l'Auvergne, mais c'était tout. Quand Morin fut mort, on trouva dans ses poches des lettres signées de son père et venant de Compains (Puy-de-Dôme). Le père fut informé de la mort de son fils et demanda conseil au maire de son village ; celui-ci lui montra un journal dans lequel on rendait compte des obsèques de son fils. Morin ajourna alors son voyage et écrivit à Me Angeli pour lui dire qu'il avait l'intention de se porter partie civile.

On sait qu'il a obtenu 2,000 francs de dommages-intérêts.

Mais la Cour, conformément au Code d'instruction criminelle et en raison de l'acquittement de Mme Clovis Hugues, a condamné Morin père au paiement des frais envers le Trésor. Mais elle a ajouté qu'il y avait lieu d'allouer ces frais à Morin père à titre de *supplément* et dommages-intérêts. Les frais du procès sont de *mille francs* ; c'est donc, en définitive, à 3,000 fr. de dommages-intérêts que la cour a condamné Mme Clovis Hugues.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La classe 1884

Paris, 12 janvier. — Les opérations du tirage au sort pour le contingent de 1884 vont avoir lieu incessamment. Elles seront suivies de près de celles relatives à la révision. Nous tenons de bonne source que le général Lewal va adresser aux membres des conseils de révision des instructions leur enjoignant de se montrer extrêmement sévère dans l'octroi des dispenses aux jeunes gens de la classe de 1884, afin d'augmenter le nombre des hommes qui seront incorporés. Cette rigueur est la conséquence de l'expédition du Tonkin. Le ministre de la guerre compte, en effet, sur cette augmentation du contingent de la classe 1884 pour combler les vides créés dans les régiments par le départ des volontaires pour l'Extrême-Orient, et pour atténuer ainsi les inconvénients que pourrait avoir, pour le système général de notre mobilisation, l'envoi de nouveaux renforts.

Une étrange nouvelle

Paris, 12 janvier. — La *Justice* dit tenir de bonne source l'étrange nouvelle suivante : « Depuis quelques jours des piquets de sûreté sont consignés en permanence dans les diverses casernes de Paris et des environs. Ces piquets sont relevés toutes les vingt-quatre heures. Les hommes qui les composent ont cartouches et vivres de campagne. On peut évaluer au dixième de l'effectif le nombre d'hommes prêts à marcher au premier signal. »

Nous voudrions, dit la *Justice*, bien savoir quel danger a pu motiver de telles précautions militaires !

Le budget de 1886

Paris, 12 janvier. — Nous avons déjà dit que tous les ministres avaient été invités par leur collègue, M. Tirard, à préparer immédiatement les éléments du budget de l'Etat pour l'exercice 1886. D'après la décision prise en conseil des ministres, l'intention du Gouvernement est de déposer sur le bureau de la Chambre des députés le projet du budget de 1886, avant la fin du mois.

M. Paul Bert à Lyon

Lyon, 11 janvier, 11 heures soir. — Un banquet a été offert ce soir à M. Paul Bert à la Villa des Fleurs. L'ancien ministre de l'instruction publique a pris la parole à la fin du repas et, dans un discours très vif, après avoir fait l'éloge de Gambetta, il critique vivement la politique de M. Jules Ferry. En terminant, il fait un appel à la concorde et à l'union de tous les républicains. Somme toute, M. Paul Bert se sépare de plus en plus des opportunistes pour se rapprocher des radicaux.

Un discours de M. Clémenceau

L'*Intransigeant* a reçu la dépêche suivante :

Avignon, 11 janvier, soir. — Aujourd'hui, à deux heures, a eu lieu à Pertuis, sous la présidence du citoyen Georges Laguerre, une grande réunion à laquelle assistaient deux mille électeurs. Le citoyen Laguerre, après avoir souhaité la bienvenue au citoyen Clémenceau, arrivé ce matin même de Marseille, a donné la parole au député de Montmartre. Dans un discours longuement acclamé, le citoyen Clémenceau a développé le programme de la politique radicale. L'effet produit par cette éloquente improvisation a été considérable. Après lui, les citoyens Granet, Leydet et Gaillard ont successivement pris la parole ; ils ont été chaleureusement applaudis.

Les ouvriers sans travail à Lyon

Lyon, 11 janvier. — Ce matin a eu lieu, dans la salle des Folies-Bergère, une réunion des ouvriers sans travail. 1.000 ouvriers environ étaient présents. A près la formation du bureau, la fédération des chambres syndicales s'est déclarée impuissante à remédier à la situation actuelle.

Après une longue discussion, au cours de laquelle plusieurs orateurs ont pris la parole dans des termes très violents, les citoyens Paulot et Deloche ont proposé l'adoption des résolutions prises par les syndicats parisiens dans la réunion de la salle Lévis, et l'envoi à Paris de six délégués chargés de s'entendre avec les groupes révolutionnaires et de faire une dernière démarche auprès de M. Ferry. Cette proposition a été adoptée avec enthousiasme. La fin de la réunion a été troublée par une discussion violente entre le citoyen Paulot et les membres de la fédération des chambres syndicales. Quelques anarchistes se trouvent dans la salle, et ont aussi manifesté leur opinion d'une façon violente.

Messe anniversaire de Napoléon III

Paris, 12 janvier. — La messe anniversaire de la mort de Napoléon III n'aura pas lieu le samedi 17 janvier, ainsi que nous l'avions annoncé. La date en sera ultérieurement fixée.

La dynastie Grévy

Paris, 12 janvier. — Sera-ce un fils, cette fois ? Telle est la question, pleine d'une tendre angoisse, qu'on se pose à l'Elysée. Ce n'est qu'au mois de mai qu'elle sera résolue, et que la France saura si Mme Wilson donne un héritier mâle à la dynastie des Grévy.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le nouvel emprunt égyptien

Londres, 12 janvier. — L'Allemagne et la Russie seraient défavorables à l'idée d'une garantie internationale du nouvel emprunt égyptien.

Déclaration de guerre

Londres, 12 janvier. — On télégraphie de Vienne, au *Standard*, qu'un ultimatum serait incessamment présenté à la Chine. Dans le cas où il n'en serait pas tenu compte, une déclaration de guerre suivrait.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Dimanche 18 janvier 1885. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 7 h. 3/4. Grande représentation avec le concours de MM. Frédéric Achard, du Gymnase, Montlouis, de l'Odéon, Malard, Gœury, Mmes Marie Laure, de l'Odéon, Eugénie Petit, de la Gaîté.

Jonathan, comédie en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Pierre Giffart.

Monsieur Alphonse, pièce en 3 actes, de M. Alexandre Dumas (de l'Académie française).

Ordre du spectacle : 1° Monsieur Alphonse. — 2° Jonathan.

Prix des places : Loges, 4 fr. ; chaises, 3 fr. ; pourtour, 2 fr. ; 1re galerie, 1 fr. ; 2e galerie, 50 centimes.

Le bureau de location est ouvert à dater de ce jour, chez M. Lesguillon.

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps. — Lundi 12 janvier 1885. — Bureau à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2.

Représentation extraordinaire, avec le concours de Mlle Eugénie Simon, ex-artiste du Théâtre de Lille.

Pour une fois seulement

Mam'zelle Nitouche, opérette en 4 actes.

Risette ou les Millions de la mansarde, vaudeville en un acte.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Lundi 12 janvier 1885. — Bureau à 5 h. 0/0. — Rideau à 5 h. 1/2.

Le Courrier de Lyon, drame en cinq actes et six tableaux.

Les Domestiques, vaudeville en 3 actes, de Grangé et R. Deslandes.

UN PRÉJUGÉ QUI DISPARAÎT

Monsieur le Rédacteur,

Comme tout le monde, je croyais la calvitie un mal irrémédiable. Je voyais avec résignation, quoique avec peine, mes cheveux tomber tous les jours et mon crâne se dénuder peu à peu. Je ne saurais trop vous remercier de m'avoir fait connaître la **Lotion régénératrice du Docteur Saïdi**. Depuis que j'en fais usage mes cheveux ne tombent plus, les parties dénudées sont déjà recouvertes d'un léger duvet ; il n'y a plus trace de pellicules. J'espère beaucoup. Agréez les remerciements d'un homme heureux.

Du Closet, à Villeneuve-s-Lot.

Dépôt à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien ; à Tourcoing, parfumerie Lefebvre-Six, 24, Grand'Place. 13j.17f.20ms.24av.—I007I

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, lundi 12 janvier.

(Dépêche spéciale)

Farines. — 9 marques. — Tendance ferme.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Courant	45 75	45 60
Février	45 80	45 80
Mars-avril	46 10	46 10
4 de mars	46 75	46 75
Marque Corbeil	47 —	47 —

Circulation : 1700

Blés. — Tendance calme.

Courant	21 —	20 90
Février	21 10	21 10
Mars-avril	21 40	21 40
4 de mars	21 75	21 75

Seigles. — Tendance calme

Courant	16 30	16 20
Février	16 50	16 40
Mars-avril	16 75	16 75
4 de mars	16 90	16 80

Par câble de MM. Siegfried, Gruner et Ce, représentés à Roubaix par M. Jules Caudé.

samedi 10 janvier. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK		CHICAGO	
Janvier 52 1/4	Juillet .. /.	Janvier 37 1/4	Juillet .. /.
Février 50 /.	Août .. /	Février. 37 1/4	Août .. /.
Mars.. 50 /	Sept .. /.	Mars... 37 1/2	Sept .. /.
Avril .. /.	Octob. .. /.	Avril... /.	Octob. .. /.
Mai .. 50 /.	Nov.. .. /.	Mai... 4 /.	Nov .. /.
Juin .. /.	Déc.. .. /.	Juin... /.	Déc.. .. /.

FROMENT

Janvier 92 1/4	Juillet .. /.	Janvier 80 3/4	Juillet .. /.
Février 93 /.	Août.. .. /.	Février 81 1/4	Août.. .. /.
Mars.. 94 3/4	Sept .. /.	Mars.. 82 /	Sept .. /.
Avril.. 96 3/4	Octob. .. /.	Avril.. .. /.	Octob. .. /.
Mai... 98 1/4	Nov.. .. /.	Mai... 87 /	Nov.. .. /.
Juin.. 98 3/4	Déc.. .. /.	Juin... .. /.	Déc. .. /.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, lundi 12 janvier.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 k°.	
	Cours du jr	O. pr.				
Colza	.. .. ..	60 50	21 ..	22 ..	18 ..	19 ..
Huile épurée	.. .. ..	66 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b g	.. .. ..	.. ..	25 ..	26 ..	18 ..	.. ..
Lin de pays	.. .. ..	16 ..	20 ..	21 50	25 ..	26 ..
Lin étranger	.. .. ..	52 75	18 ..	20 ..	22 50	24 ..
Chanvre	.. .. ..	.. ..	15 ..	.. ..	17 ..	.. ..
Cameline	.. .. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 ..	18 ..

Huile épurée pour quinquet, 66 50 l'hect.

PARIS, lundi 12 janvier.

(Dépêche spéciale)

Huile de colza.	Calme C. préc.	C. du jr.	Huile de lin.	Calme. C. préc.	C. du jr
Courant	67 —	67 —	Courant	52 75	53 —
Février	67 50	67 25	Février	53 —	53 —
4 mars	68 50	68 50	4 mars	53 —	53 —
4 de mai	69 25	69 25	4 de mai	53 —	53 25

Sucres

LILLE, lundi 12 janvier.

	COTE OFFICIELLE				
	Cours du jour			Cours précéd.	
		Off.	Dem.		
Suc. n° 3 (88 deg.)	.. .. ..	..	32 ..	31 75	.. ..
— bl. typ. n° 3	.. .. ..	..	39 ..	38 50	.. ..
— pain 6 k n° 1	101	..	.. ..	101 ..	.. ..
Betteraves disp	43	..	.. ..	43 ..	.. ..
Mélasse	43 50 ..	..	.. ..	43 50	.. ..
3/6 fin disponible	.. .. ..	..	.. ..	.. ..	.. ..

PARIS, lundi 12 janvier.

(Dépêche spéciale)

Sucre indigène. — Tendance calme.

	Cours précéd.	Cours du jour.	C. de clôture.
88° disponible	33 — — —	33 — — —	33 .. 33 25

Sucres blancs. — Tendance faible.

Courant	40 50	40 —	40 10
Février	40 75	40 30	40 50
4 de mars	41 60	41 50	41 50
4 de mai	42 50	42 50	42 50
Raffinés	97 — 98 —	96 50 98 —	96 50 98 ..

ANVERS, lundi 12 janvier.

(Dépêche spéciale)

(en entrepôt). — Ferme

		Cours précédents	Cours du jour.
88 degrés n° 12/20 disp.		28 .. /.	28 1 8 .. ..
—	Février.	29 .. /. .. .